

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Band: 95 (1966)
Heft: 1

Artikel: Enfants victimes de couples désaccordés
Autor: Demierre, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfants victimes de couples désaccordés

Il n'y a rien comme les faits pour nous éclairer sur les effets désastreux du divorce ou de la séparation des parents sur leurs enfants. Sans aller jusqu'à évoquer un cas que la mésentente de parents, séparés, puis réconciliés grâce à l'héroïsme de l'épouse trompée, puis abandonnée avec un bébé, a risqué de rendre tragique en raison de la tentation de suicide de l'unique fils à l'âge de quinze ans et qui, puisque les époux ont repris la vie commune, échappe à notre propos, il y a hélas! assez d'autres drames vécus pour servir de preuves à la démonstration projetée: le divorce fait le malheur des enfants dont le foyer est désaccordé. Et l'examen de ces cas permettra de juger des remèdes qu'un éducateur peut apporter aux victimes pour les sauver du désespoir ou de l'inconduite.

Vous en jugerez et ce serait utile qu'on y réponde en critiquant l'intervention de l'éducateur qui, croyant bien faire, a peut-être agi maladroitement et en proposant une autre méthode plus judicieuse et plus efficace.

Il n'y a pas beaucoup d'éducateurs qui n'aient, au long de leur carrière, l'occasion et l'obligation d'agir auprès d'enfants ou de jeunes gens victimes du divorce.

1^{er} cas: Au moins éviter la haine...

Lassée par l'humeur ombrageuse de son mari, une femme se détache de lui et se sent appuyée par ses enfants déjà hors de la scolarité, témoins depuis des années des scènes violentes qui rendent parfois la vie du foyer intenable. Un fils est allé si loin dans son ressentiment envers son père qu'il a eu la faiblesse, dans un accès de colère, de lui cracher sa haine au visage. Sans espoir de ramener l'amour dans ce foyer désuni, mais avec l'espérance d'établir un *modus vivendi* qui sauve les apparences et économise un divorce imminent et scandaleux, un éducateur appelé d'urgence auprès du mari découragé apprend la haine que lui voue son fils. Au nom de la vie chrétienne que le fils pratique avec assiduité et ferveur, mais incompatible avec une haine tenace, l'éducateur aborde le fils dressé contre son père et obtient de lui, tout en reconnaissant les circonstances atténuantes dont il bénéficie, qu'il pardonne à son père et qu'il lui demande pardon de lui avoir crié sa haine à la face. Rien n'est guéri du mal qui sépare les parents, au moins en apparence, mais un fils, désormais, espérons-le, pourra accéder sans haine au sacrement d'amour. Que le regret exprimé du fils puisse être l'amorce du pardon mutuel de ses parents!

2^e cas: Parer à la déformation inévitable de l'enfant

L'épouse était sans doute un peu abusive vis-à-vis de son mari et de ses enfants. Le mari, difficile à vivre et peu enclin à la fidélité, a préféré, à tort, s'en aller du foyer conjugal. La justice s'en est mêlée pour assurer à la mère de deux enfants, elle-même travailleuse à domicile, la pension alimentaire nécessaire à l'entretien décent de sa maisonnée et pour régler les droits de visite du père à ses enfants ou des enfants à leur père. Mais il y avait, d'un côté, une mère isolée, chargée de deux enfants et, de l'autre côté, un père qui refaisait sa vie avec une autre femme.

Le fils manifestait, dans l'école qu'il suivait, un manque d'équilibre qui le rendait dangereux pour ses camarades et un esprit frondeur qui compromettait ses études. Pris à part avec confiance et affection, il révéla à l'éducateur responsable de son attitude la source de son fourvoiement qui allait jusqu'à préférer, à la sortie d'une retraite, la religion de la maîtresse de son père à la foi catholique et pratiquée de sa mère. Pensionnaire chez sa mère, il était devenu le visiteur assidu et illégal du faux-ménage de son père dont il recevait même la mission de surveiller les fréquentations de sa mère pour fournir au père condamné des griefs d'infidélité contre sa légitime épouse.

Que faire, pendant le court laps de temps où l'éducateur pouvait rester en contact avec le jeune homme, sinon tâcher de lui ouvrir les yeux et de le prévenir contre une conception de l'amour, du mariage et de la famille qui, illustrée par l'exemple de son père, ne pouvait que lui préparer un avenir malheureux.

A-t-il profité de la leçon et garde-t-il, maintenant qu'il est lancé dans la vie, encore un peu d'amour pour sa mère qui s'est dévouée pour lui et encore un peu d'amour pour son père dont il devrait reconnaître l'inconduite, mais qu'il devrait essayer de ramener au devoir? y croit-il encore après le désarroi que les avatars conjugaux de ses parents ont provoqué dans son esprit et dans son cœur d'adolescent?

M. Demierre

Abonnement 1965

Plus de 200 abonnés n'ont pas encore réglé le montant de leur abonnement de l'année 1965, soit 13 fr.

Ils voudront bien le faire au plus tôt pour éviter de grosses pertes de temps au caissier. Merci d'avance.